



N°35 - VENDREDI 1er OCTOBRE 2021

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la crise sanitaire, ce bulletin vous sera désormais transmis de manière hebdomadaire, pour mettre en lumière les mesures mises en place par l'Etat, les collectivités et les chambres consulaires pour soutenir les entreprises du département.

Le dossier de presse du plan de relance est disponible via le lien : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/dossier-presse-plan-relance.pdf.

L'ensemble des éléments liés au plan de relance sont également disponible sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

Contacts :

- CCI 03 : entreprise@allier.cci.fr
- CMA 03 : entreprises@cma-allier.fr
- ARAE : <https://auvergnerrhonealpes-entreprises.fr/contact-covid>
- Direccte : ara-ud03.direction@direccte.gouv.fr

1 - Programme national pour l'alimentation : un 2ème lauréat dans l'Allier

Le plan de relance prévoit une enveloppe de 80 millions d'euros dédiée au « Partenariat Etat/collectivité au service des Projets alimentaires territoriaux (mesure 13 du Plan de relance) ». Cette mesure a pour objectif général de soutenir le développement des PAT afin de faire des territoires, des moteurs pour la relocalisation de l'agriculture et la transition vers une alimentation plus saine, plus durable et plus locale.

Dans le cadre du volet A « soutien à l'émergence de nouveaux PAT », après le PAT du Bocage Bourbonnais, le projet **La Main à la Pat'porté par la Communauté de Communes de Saint-Pourçain Sioule Limage** a été retenu.

2 - AMI Fabriques de territoires : un 4ème lauréat dans le département

De nouveaux lieux d'activités et de services se sont créés un peu partout en France. Dans les métropoles, mais aussi dans des territoires ruraux, périurbains ou dans les quartiers, les tiers-lieux expriment le désir partagé d'acteurs privés et/ou publics de se regrouper, de créer, d'inventer, de travailler, de faire ensemble.

Les tiers-lieux sont aux avant-postes des transformations à l'oeuvre dans la société : dans la manière de travailler, de consommer, de se cultiver, de s'entraider et de faire ensemble. Avec les fabriques de territoires, l'État aide ces initiatives à se concrétiser et à se renforcer, pour inspirer d'autres initiatives et favoriser le déploiement de nouveaux lieux de cohésion partout sur le territoire.

D'ici 2022, l'État s'est engagé sur le déploiement de 300 fabriques dont 150 dans les quartiers de la politique de la ville et 150 hors des grands centres urbains avec un accompagnement financier et d'ingénierie de 45 millions d'euros.

L'association **Polymorphe corp** à Cérilly est la 4ème lauréate du département.

3- Appel à projets "Ambition région innovation - être accompagné dans mon projet Industrie du futur" :

Dans le cadre de son plan de relance, la Région Auvergne – Rhône-Alpes soutient les entreprises individuelles ayant un projet de diversification, d'approvisionnement local ou de relocalisation.

La Région Auvergne – Rhône-Alpes et l'État cofinancent les coûts de prestations de conseil, preuves de concepts, expertises études à 100 % dans la limite de 8.000 €.

Cette aide s'adresse à des TPE, PME, ETI installées sur le territoire Auvergne – Rhône-Alpes réalisant des activités manufacturières dont l'établissement de production est implanté sur le territoire :

- oeuvrant dans un secteur stratégique pour la souveraineté (santé, agroalimentaire...) et souhaitant initier un projet pour renforcer ou sécuriser sa production en région,
- durablement impactée par la crise et les mutations économiques (automobile, aéronautique, biens d'équipement ou sous-traitance...) et devant réorienter sa production ou s'adresser à de nouveaux marchés,

- ayant des projets et une stratégie de sourcing local, de diversification des achats en intégrant les fournisseurs locaux, de reconception de produits pour mieux intégrer la notion de production locale,
- ayant identifié un enjeu de relocalisation.

Ces entreprises peuvent bénéficier d'un accompagnement « *Industrie du futur* » pour :

- disposer d'un accompagnement stratégique pour atteindre de nouveaux marchés (diversification) ou élaborer de nouveaux modèles d'affaires compatibles avec leur outil de production,
- réaliser des études pour la reconception de produits et l'intégration de fournisseurs locaux,
- initier des études et accompagnements pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement,
- réaliser des études de faisabilité pour des actions de relocalisation en intégrant des briques « *Industrie du futur* » (numérique, robotique...) et la mutation des outils de production.

Les candidatures sont à déposer **avant le 22 octobre prochain**.

Pour plus d'informations : <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/agenda/7187/390-appel-a-projets-plan-de-relevance-ambition-region-innovation-entre-accompagne-dans-mon-projet-industrie-du-futur-appel-a-projets.htm>

4 - Lancement de 3 appels à projets visant à soutenir le développement de solutions de cybersécurité innovantes :

La cybersécurité est devenue un enjeu décisif d'une société de plus en plus numérisée et connectée. La numérisation de l'économie et de pans entiers de la vie des Français est porteuse de progrès mais aussi de risques pour la sécurité, la protection de la vie privée et des données personnelles, nos infrastructures vitales, nos administrations et nos entreprises. Ces tendances se sont amplifiées avec la crise sanitaire, qui a mis à l'épreuve la résilience de nos acteurs économiques et bouleversé les modes de production, avec notamment l'essor massif du télétravail. La vulnérabilité des systèmes informatiques est désormais l'enjeu de chacun, citoyens, administrations et entreprises.

Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement met en œuvre une stratégie d'accélération en matière de cybersécurité, dans le cadre de France relance, annoncée le 18 février dernier par le Président de la République. Cette stratégie, dotée d'un budget de 1 039 M€, dont plus de 700 M€ d'argent public (notamment via le Programme d'investissements d'avenir et plan France Relance vise à accompagner le développement de la filière française et s'articule autour de 5 axes :

1. Développer des solutions souveraines et innovantes de cybersécurité ;
2. Renforcer les liens et synergies entre les acteurs de la filière ;
3. Soutenir la demande (individus, entreprises, collectivités et Etat), notamment en sensibilisant mieux tout en faisant la promotion des offres nationales ;
4. Former plus de jeunes et professionnels aux métiers de la cybersécurité, fortement en déséquilibre ;
5. Soutenir le développement des entreprises de la filière via un abondement en fonds propres.

Cette stratégie se trouve aujourd'hui dans sa phase opérationnelle, avec le lancement de trois appels à projets :

- **appel à projets « Développement de technologies innovantes critiques »** visant à soutenir le développement de technologies innovantes et critiques en cybersécurité. Il s'inscrit dans le premier axe de la stratégie d'accélération et sera **clôturé le 15 octobre**. Le public visé correspond à la fois aux entreprises uniques mais aussi aux consortiums industriels ou collaboratifs (c'est-à-dire impliquant des laboratoires de recherche) ;

pour plus d'information : www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-developpement-de-technologies-innovantes-critiques

- **appel à projets « Mutualisation et valorisation des données d'intérêt cyber »** soutenant la mutualisation de données de cybersécurité entre les différents acteurs du secteur afin de développer la connaissance des menaces. Il s'inscrit dans le deuxième axe de la stratégie d'accélération et sera **clôturé le 16 novembre**. Le public visé correspond à des consortiums industriels ou collaboratifs apportant à la fois des données diverses et une capacité pointue de traitement ;

Pour plus d'information : www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-mutualisation-et-valorisation-des-donnees-dinteret-cyber-cas-dusage-ndeg1-cyber-threat-intelligence

- **appel à projets « Projets innovants sur le Campus Cyber »** visant à soutenir les projets innovants sur le Campus Cyber. Il s'inscrit dans les axes 1 et 2 de la stratégie et sera **clôturé le 29 octobre**. Le public visé correspond à la fois aux entreprises uniques mais aussi aux consortiums industriels ou collaboratifs membres du Campus Cyber.

Pour plus d'information : www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-projets-innovants-sur-le-campus-cyber

5 - Appel à projets AVELO 2 : 1 lauréat dans le département

Dans la continuité du programme AVELO, l'ADEME, en conformité avec la Stratégie du Service Transports et Mobilité (Axe 2 – Reporter), a décidé de porter sur la période 2021-2024, le programme Certificats d'économies d'énergie (CEE) AVELO 2 afin de soutenir plus de 400 territoires peu denses et péri-urbains dans la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation de politiques cyclables.

Porté par l'ADEME, le programme AVELO 2 s'inscrit dans l'objectif du Gouvernement de faire passer la part modale du vélo de 3 % à 9 % d'ici 2024, et dans un objectif de cohérence territoriale dans la continuité de la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Ce nouveau cadre juridique reconnaît ainsi officiellement la nécessité de développer les modes actifs et permet aux communautés de communes de devenir [autorité organisatrice de la mobilité \(AOM\)](#).

Pour accompagner les territoires à définir et animer leur politique cyclable, l'ADEME a lancé le 3 mars 2021 l'appel à projets AVELO 2 qui s'articule autour de quatre axes afin de soutenir :

- axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables,
- axe 2 : l'expérimentation de services vélo,

- axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées,
- axe 4 (hors financement CEE) : le recrutement de chargé.es de mission vélo au sein des territoires.

Moulins Communauté vient d'être désigné lauréat dans le département.

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.